

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 15 MARS 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept, le quinze mars à dix-neuf Heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, François DENISSIEUX, Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Olivier SUSINI, Christiane GUICHERD, Michelle HUVET, Hervé MASSARDIER.

Excusés : Jean-Pierre JOURDAIN (pouvoir à Monsieur TALUT), Virginie MAS (pouvoir à Monsieur FIORINI), Didier PIGNARD (pouvoir à Monsieur THOMAS), Patricia MIQUET (pouvoir à Madame GUICHERD).

Absent : Martine GAUTHERON.

Objet : Budget primitif 2017

M. le Président présente le budget primitif 2017 examiné par la Commission Finances réunie le 1^{er} février 2017.

Le budget primitif s'équilibre :

- En dépenses et en recettes de Fonctionnement pour un montant de : 2 499 000 €
- En dépenses et en recettes d'Investissement pour un montant de : 964 469.41 €

Après avoir pris connaissance des documents joints,

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **VOTE** le Budget Primitif 2017,
- **APPROUVE** la présentation fonctionnelle du Budget,
- **AUTORISE** les virements de crédits nécessaires à l'ajustement des Comptes en fonction des besoins,
- **CHARGE** Monsieur le Président de mettre en application ce Budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 17 mars 2017

Le Président

Jean-Pierre TALUT

